

Creating our futures

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners
Conseil européen des Urbanistes

Événement Conjoint 2023

14^e Biennale des Villes et des Urbanistes Européens

13^e Grand Prix Européen de l'Urbanisme

12^e Atelier des Jeunes Urbanistes

Assemblée Générale d'automne 2023 de l'ECTP-CEU

Inclusive Cities and Regions

Territoires Inclusifs

**Document d'accompagnement :
Migration & Inclusion
dans le cadre de
territoires inclusifs -
inclusive cities and regions**

Publié le 8 juillet 2022

Document d'accompagnement

Migration & Inclusion dans le cadre de territoires inclusifs - inclusive cities and regions

1 Introduction

Dans le « Pacte d'Amsterdam » de 2016, qui a lancé l'*Agenda urbain pour l'Union européenne* (UAEU ou EUA), le tout premier point sur douze thèmes énumérés est l'**inclusion des migrants et des réfugiés**. Sa position de premier plan n'est peut-être pas intentionnelle — puisqu'il est indiqué dans le document que les thèmes sont « dans un ordre aléatoire » — mais en tout état de cause, « migration et inclusion » représente l'un des principaux défis des années actuelles pour nos territoires, villes, régions et sociétés en Europe. Cet objectif du Pacte d'Amsterdam s'oppose clairement aux approches de plusieurs organisations politiques, renforcées au cours des dernières années, ainsi que de certains des gouvernements nationaux qui tentent de mettre en œuvre des politiques visant à « protéger » — disent-ils — les identités nationales, le bien-être économique, la sécurité des citoyens, etc.

Les migrations sont une caractéristique incontournable de la société mondiale contemporaine. Les raisons de ce phénomène sont nombreuses et complexes, et ce n'est pas le bon endroit pour en discuter ou essayer de les comprendre, et nous, les urbanistes européens, ne pouvons pas non plus juger si les migrations sont une bonne chose ou non. Mais les urbanistes en Europe et dans d'autres régions d'immigration doivent contribuer, par leurs connaissances, à minimiser l'impact négatif produit par les migrations « non supervisées » et à maximiser — en termes économiques et culturels — la valeur ajoutée de l'immigration pour l'ensemble de la société. Dans le même temps, les urbanistes travaillant dans les régions d'émigration (Europe périphérique, Afrique, etc.) peuvent et doivent contribuer — dans la mesure du possible — à créer les conditions permettant de maximiser les possibilités de vie dans les contextes locaux et de traiter les territoires « vides »

2 Objectifs

Dans le document du Pacte d'Amsterdam, les objectifs du thème « inclusions des migrants et des réfugiés » sont décrites comme suit.

« [...] gérer l'intégration des immigrants et des réfugiés (hors UE) et [...] fournir un cadre d'inclusion basé sur la volonté d'accueil et la capacité d'intégration des communautés locales. Cela couvre divers domaines : logement, intégration culturelle, services publics, inclusion sociale, formation et marché du travail, chances offertes aux deuxième et troisième générations et ségrégation spatiale. »

Même si l'utilisation de certains termes peut être discutable, ces objectifs sont étroitement liés à la pratique professionnelle de l'aménagement du territoire, bien qu'elle ne soit pas entièrement couverte par celui-ci. Il s'agit donc de l'une des situations classiques d'interaction professionnelle interdisciplinaire où les urbanistes peuvent et doivent jouer un rôle clé, comme le prévoit la Charte de l'urbanisme européen publiée en 2013 par le Conseil européen des urbanistes (ECTP-CEU). Pour cette raison, l'ECTP-CEU, à travers son Groupe de travail spécifique sur **Migration & Inclusion**, promeut l'idée de consacrer l'ensemble de l'événement conjoint de la prochaine Biennale, du Grand Prix et de l'Atelier des Jeunes urbanistes à ce thème dans le cadre plus large des **territoires inclusifs**, qui correspond au concept anglais des inclusive cities and regions.

3 Focus

En partant des considérations mentionnées dans les deux paragraphes précédents, l'accent conceptuel et opérationnel de l'activité préparatoire doit être mis sur les aspects suivants

- Outre l'immigration en provenance de pays extra-UE et les questions de réfugiés, les mouvements migratoires intra-UE et nationaux sont également pris en considération.
- Plus généralement, la migration et l'inclusion sont traitées dans toutes leurs manifestations ; émigration/immigration internationale économique ; mouvements de réfugiés de guerre et climatiques ; mouvements internes (nationaux/UE) du marché du travail ; processus lents et programmés par rapport aux urgences humanitaires ; petites et énormes différences culturelles entre la « vieille » et la « nouvelle » population ; première, deuxième, nième génération ; ségrégation contre assimilation ou inclusion.
- Le terme « inclusion » est considéré comme désignant également l'intégration entre des contextes transfrontaliers, avec un souci particulier pour les zones urbaines ou métropolitaines, alors qu'une « frontière » est soit une frontière d'État, soit une frontière linguistique ou un autre type de

frontière politique précise ou culturelle floue.

- Le domaine d'activité doit être défini plus précisément en ce qui concerne : aménagement du territoire (l'EUA est plus que de l'aménagement du territoire) ; rôle des urbanistes professionnelles (intérêt principale de l'ECTP-CEU) ; sphères de décision actuelles européenne (UE, Conseil de l'Europe) et internationale (ONU et ses agences, UA, etc.); compétences professionnelles et décisionnelles souhaitables au niveau européen.
- L'aménagement du territoire doit également se concentrer sur les territoires qui ont perdu ou perdent de la population en raison de phénomènes d'émigration (liens avec la question générale des territoires structurellement faibles, ainsi que, par exemple, avec les difficultés de reconstruction territoriale après les tremblements de terre).
- Afin d'aborder correctement l'argument, des études spécifiques peuvent être menées sur la manière dont la migration et l'inclusion s'appliquent aujourd'hui et dans le passé et comment elles sont perçues dans les différents pays et régions.
- La réapparition soudaine de destructions de guerre massives après l'invasion russe de l'Ukraine dans la plupart des régions d'un grand pays européen, comme on ne l'a pas vu depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, pose la question de savoir comment aborder la nécessité d'actions rapides, sûres et éventuellement réduisant les dommages pour protéger physiquement et psychologiquement les personnes en fuite dans des lieux de vie temporaires et nouveaux.
- En ce qui concerne la question des arrivées de réfugiés et de migrants depuis 2015, y compris la présence massive de réfugiés ukrainiens dans de nombreux pays européens, les politiques d'inclusion doivent être conçues pour trois situations différentes, chronologiquement subséquentes (arrivée ; premier logement ou logement temporaire ; placement final) et pour trois groupes cibles différents (réfugiés à court terme qui veulent rentrer chez eux dès que possible ; réfugiés à moyen terme qui savent que leur retour dans leur foyer peut prendre beaucoup de temps ; réfugiés/migrants à long terme avec l'idée en tête de passer de nombreuses années ou même le reste de leur vie dans les nouveaux foyers). Nous devons tenir compte du fait que, parfois, les réfugiés et les migrants ont tendance à sous-estimer le temps nécessaire pour pouvoir rentrer chez eux.
- En fonction des paramètres d'administration spécifiques, les autorités locales connaissent parfois des difficultés tout

en essayant de mettre en pratique les politiques d'inclusion définies à des niveaux supérieurs. C'est ici que nous, en tant qu'urbanistes expérimentés, pouvons appliquer efficacement notre expertise professionnelle en coopérant avec les autorités locales dans leurs initiatives et en étant proactifs avec nos propres itératifs.

4 Sous-thèmes

Afin d'élaborer les programmes des villes candidates, le ECTP-CEU suggère de considérer — soit comme thèmes spécifiques de séminaires ou de sessions parallèles, soit simplement comme argumentation principale de la Biennale — les sous-thèmes suivants.

- Personnes déplacées à l'intérieur du pays pendant la guerre contre l'Ukraine et la relocalisation dans des logements et des centres temporaires et permanents dans le cadre de l'approche « Restart Ukraine » (pour plus de détails, voir <https://restartukraine.io>).
- Réfugiés ukrainiens dans d'autres pays européens : différences entre les approches nationales et les tentatives de coordination des politiques au niveau continental.
- Relocalisation interne de la population affectée par des événements climatiques extrêmes (inondations, tornades, glissements de terrain, coulées de boue, tremblements de terre, incendies de repos, etc.) qui se produisent chaque année en Europe.
- L'aménagement du territoire au-delà des barrières multiculturelles. Pour plus de détails, voir le document de position politique *Charter of European Planning – Common Perspective No. 1 – Planning in Multi-cultural Societies: Planning across Multi-Cultural Barriers* (Charte de la planification européenne – Perspective commune n° 1 – Planification dans les sociétés multiculturelles: planification au-delà des barrières multiculturelles) présenté par l'ECTP-CEU en mai 2015.
- Faire face aux changements démographiques et culturels (pour plus de détails, voir le document de position politique *Charter of European Planning – Common Perspective No. 2 – Diversity in Practice – Planning in Multi-cultural Societies: Adapting to Demographic and Cultural Change* (Charte de l'urbanisme européen – Perspective commune n° 2 – Diversité dans la pratique – Planification dans les sociétés multiculturelles: s'adapter au changement démographique et culturel) approuvé par l'ECTP-CEU en mai 2015.
- Villes et régions sans obstacles adaptées à toutes les

personnes, y compris les personnes à mobilité réduite, aveugles, malvoyantes et malentendantes.

- Démocratie participative dans les processus d'aménagement du territoire.
- Approches de gestion de l'accueil : grandes structures centralisées vs petites unités de vie réparties sur l'ensemble du territoire.
- Le rôle de l'aménagement du territoire au cours des périodes d'immigration passées : erreurs et bonnes pratiques.
- La migration et l'inclusion en tant que facteurs nécessitant une dimension européenne (à l'échelle de l'UE et/ou supranationale) de l'aménagement du territoire.
- Le repeuplement des territoires dépeuplés, rétrécis et abandonnés en tant que stratégie de redressement démographique et économique.
- La réoccupation et la régénération des zones délabrées ou inutilisées comme une occasion de mettre en pratique l'inclusion sociale

Fin du document

Creating our futures

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners
Conseil européen des Urbanistes

ECTP-CEU

European Council of Spatial Planners - Conseil européen des urbanistes
International Associations Centre - Maison des Associations Internationales
Rue de Washington 40
B-1050 Bruxelles

T +32 (0) 470 350 432

E secretariat@ectp-ceu.eu - biennale@ectp-ceu.eu

<https://ectp-ceu.eu>

Publié le 8 juillet 2022